



Roissy, le 13 janvier 2023

**Monsieur Clément Beaune**

Ministre délégué chargé des Transports  
Hôtel Le Play  
40, rue du Bac  
75007 PARIS

**Par messagerie :** [secretariat.beaune@transport.gouv.fr](mailto:secretariat.beaune@transport.gouv.fr)  
[secretariat.thauvin@transport.gouv.fr](mailto:secretariat.thauvin@transport.gouv.fr)

**N/Réf. :** 20230113 UNSA PNC/SNPNC/SNPL F ALPA

**Objet : Réforme des retraites**

Monsieur le Ministre,

Au cours des premiers jours de ce mois, vous avez rencontré les différents syndicats représentant les personnels navigants (PN) afin d'échanger sur la réforme des retraites envisagée par le Gouvernement et ses impacts pour les PN.

Suite aux annonces faites le 10 janvier sur le contenu de la réforme, nous revenons vers vous car nous n'avons pas entendu d'ouverture dans le discours de Madame la Première ministre. Il a en effet été annoncé le recul progressif à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite du régime général, tout en accélérant la mise en place de la "Réforme Touraine" qui vise à augmenter à 43 le nombre d'années nécessaires à l'horizon 2030.

Comme vous le savez, l'UNSA PNC, le SNPNC-FO et le SNPL demandent que les personnels navigants n'entrent pas dans le cadre du dispositif de cette réforme, étant donné les spécificités de leurs métiers. Outre le maintien de notre caisse complémentaire légale, la CRPNPAC, nous souhaitons que les âges légaux de départ à la retraite des PNC et des pilotes, respectivement fixés à 55 et à 60 ans dans le Code des transports, restent inchangés et qu'ils puissent continuer à pouvoir liquider leur retraite CNAV à 62 ans.

Si l'intention du Gouvernement ne semble pas être de modifier ces âges légaux fixés par le Code des transports pour les PN, ni de modifier la CRPNPAC au travers de cette réforme, vous nous avez cependant laissé entendre que l'impact financier de la réforme du régime général pourrait être pris en charge par la CRPNPAC, et que cela était même la piste privilégiée par le Gouvernement.

Cette voie n'est pas acceptable pour les syndicats que nous représentons. Le régime complémentaire des PN n'a pas à compenser les impacts financiers de la réforme du régime général décidée par votre Gouvernement, d'autant plus qu'aucune particularité des métiers PN n'est prise en compte pour le moment par la réforme envisagée.

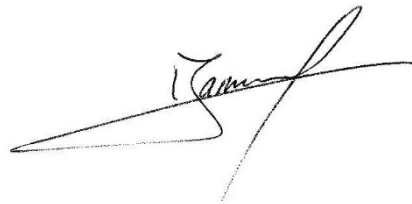
L'ensemble des syndicats vous alerte donc sur le caractère très conflictuel que cette situation pourrait engendrer à très court terme si les particularités de nos métiers n'étaient pas reconnues et prises en compte dans cette réforme.

Nous restons à votre disposition pour continuer à échanger ensemble afin de trouver des solutions communes satisfaisantes.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre très haute considération.



**Christelle AUSTER**  
*Présidente du SNPNC-FO*



**Marc LAMURE**  
*Secrétaire Général de l'UNSA PNC*



**Karine GELY**  
*Présidente du SNPL France ALPA*